

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'OLWISHEIM
Ayant eu lieu le jeudi 21 mars 2024 à 20 heures
Salle de réunion du Conseil Municipal**

Date de la convocation : 5 mars 2024

Ouverture de la séance : à 20 heures par le Maire Alain RHEIN

Membres en exercice : 10

Pierre ALEXANDRE, Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 6

Martine GITZ, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER.

Absents, excusés : 2

Jacques WAHL qui a donné procuration à Jean-Claude MICHEL
Frédérique GRANDJEAN

Absents : 2

Pierre ALEXANDRE, Patrick GRETZER

Nombre de votants : 7 dont 1 procuration

ORDRE DU JOUR :

- ❖ 1. Désignation du (de la) secrétaire de séance
- ❖ 2. Procès-verbal de la séance du lundi 18 décembre 2023
- ❖ 3. Dénomination d'une voie publique
- ❖ 4. Dénomination du futur lotissement
- ❖ 5. Modification du contrat de location de la salle polyvalente
- ❖ 6. Installation de points de collecte des déchets alimentaires
- ❖ 7. Journée citoyenne
- ❖ 8. Demandes de subvention
- ❖ 9. Divers

❖ **1. DÉSIGNATION DU (DE LA) SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Désigne** Monsieur Hubert SCHNELLER secrétaire de séance.

Nombre de votants : 7 dont 1 procuration

POUR : 7 dont 1 procuration

Martine GITZ, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur Hubert SCHNELLER est nommé secrétaire de séance.

❖ **2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 18 DÉCEMBRE 2023**

Le procès-verbal de la séance du lundi 18 décembre 2023 est adopté par :

Nombre de votants : 7 dont 1 procuration

POUR : 7 dont 1 procuration

Martine GITZ, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

❖ **3. DÉNOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- La création d'un lotissement en continuité de la rue des Jardins
- L'intérêt géographique que présente la dénomination de la voie nouvelle en continuité de la rue des Jardins en direction de la RD 60, du nom de « rue de la Forêt »,

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Adopte** la dénomination « rue de la Forêt ».
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise à jour de la voirie communale.

Nombre de votants : 7 dont 1 procuration

POUR : 6 dont 0 procuration

Martine GITZ, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 dont 1 procuration
Jacques WAHL

❖ 4. DÉNOMINATION DU FUTUR LOTISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- L'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination du futur lotissement rue de la Forêt à Olwisheim,

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Adopte** la dénomination « le lotissement de la Forêt » rue de la Forêt à Olwisheim.

Nombre de votants : 7 dont 1 procuration

POUR : 6 dont 0 procuration

Martine GITZ, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 dont 1 procuration

Jacques WAHL

❖ 5. MODIFICATION DU CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Pour la location de la salle polyvalente, le paiement des arrhes et du solde peuvent être effectués soit par chèque ou par virement.

Est présenté au Conseil le contrat de location de la salle modifié en ce sens.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Valide** le contrat de location annexé à la présente délibération.

Nombre de votants : 7 dont 1 procuration

POUR : 7 dont 1 procuration

Martine GITZ, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

❖ 6. INSTALLATION DE POINTS DE COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du lundi 10 juillet 2023, ce point a déjà été discuté.

Une décision du Conseil doit être prise à ce sujet.

Il présente au Conseil le projet d'installation de points de collecte des déchets alimentaires.

Le nombre et l'emplacement de ces points d'apport volontaire sont définis conjointement entre les élus et le service des ordures ménagères de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Une solution évolutive, car il est possible de modifier à tout moment, le rajout ou l'enlèvement d'un point de collecte, de le déplacer, ou de s'essayer au compostage.

La collecte des déchets alimentaires sera développée comme suit :

Ces points de collecte seront vidés deux fois par semaine et lavés hebdomadairement. Le traitement se fera par déconditionnement, puis hygiénisation et leur valorisation par méthanisation en vue de produire du Méthane (CH₄) qui sera injecté dans le réseau de distribution de GRDF.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Décide** d'installer un point de collecte des déchets alimentaires sur la bande enherbée au droit sensiblement du 89 rue Principale à Olwisheim.

Nombre de votants : 7 dont 1 procuration

POUR : 7 dont 1 procuration

Martine GITZ, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

❖ 7. JOURNÉE CITOYENNE

Le Maire propose au Conseil la création d'une journée citoyenne à Olwisheim.

Se serait une mobilisation des Olwisheimois autour de projets partagés pour améliorer leur cadre de vie. Cette démarche s'illustre par sa dimension participative. Ce sont quelques heures d'une journée, consacrées à la réalisation de petits chantiers dans des lieux et espaces publics. Tout habitant d'Olwisheim volontaire, quelles que soient ses compétences peut être acteur au bénéfice de la collectivité. Cela permet de fédérer toutes les bonnes volontés autour des valeurs de civisme, de respect et de partage. En favorisant ainsi la communication et la convivialité entre habitants, élus, services et associations ce "faire ensemble" contribue à améliorer le "vivre ensemble".

Afin de diffuser l'information aux habitants et qu'ils puissent suggérer des chantiers pour des lieux et des espaces publics de notre village, il propose la diffusion d'un flyer.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Décide** de fixer la journée citoyenne le samedi 25 mai 2024.

Nombre de votants : 7 dont 1 procuration

POUR : 7 dont 1 procuration

Martine GITZ, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

❖ **8. DEMANDES DE SUBVENTION**

A) Demande de subvention de la chorale d'Olwisheim reçue le 8 mars 2024.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Décide** d'accorder une subvention d'un montant de 300 € à la chorale d'Olwisheim.

Nombre de votants : 7 dont 1 procuration

POUR : 7 dont 1 procuration

Martine GITZ, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

B) Le 8 décembre 2023, l'Association Nationale de Patients des sclérosés en plaques a adressé une demande de subvention.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Décide** de ne pas accorder de subvention à l'Association Nationale de Patients des sclérosés en plaques.

Nombre de votants : 7 dont 1 procuration

POUR : 7 dont 1 procuration

Martine GITZ, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

C) Le 5 janvier 2024, Monsieur Camille ERB Président de l'Association La Croix Bleue Région Alsace a adressé une demande de subvention.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Décide** de ne pas accorder de subvention à l'Association La Croix Bleue Région Alsace.

Nombre de votants : 7 dont 1 procuration

POUR : 7 dont 1 procuration

Martine GITZ, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D) Le 8 février 2024, Madame Aline STEMMER Directrice de l'école A.B.C.M. Zweisprachigkeit 50 rue Ettore Bugatti 67500 HAGUENAU nous a adressé une demande de subvention en faveur de Lou BOUR résidante à Olwisheim qui y est scolarisée et qui participera à une classe de découverte bilingue à Muckenbach du 2 au 5 avril 2024.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Décide** d'accorder une subvention d'un montant de 50 € sous réserve de participation et de documents justificatifs.
- **Impute** la dépense à l'article 65741 du Budget Primitif 2024.

Nombre de votants : 7 dont 1 procuration

POUR : 7 dont 1 procuration

Martine GITZ, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

E) Le 12 février 2024, Monsieur Éric FULLENWARTH Président de l'Association Régionale l'Aide aux Handicapés Moteurs a adressé une demande de subvention.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Décide** de ne pas accorder de subvention à l'Association Régionale l'Aide aux Handicapés Moteurs.

Nombre de votants : 7 dont 1 procuration

POUR : 7 dont 1 procuration

Martine GITZ, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

F) Le 22 février 2024, Monsieur Patrick GRUBER, Président Départemental de l'Association Les Restaurants du Cœur, relais du cœur du Bas-Rhin a adressé une demande de subvention.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Décide** de ne pas accorder de subvention à l'Association Les Restaurants du Cœur, relais du cœur du Bas-Rhin.

Nombre de votants : 7 dont 1 procuration

POUR : 7 dont 1 procuration

Martine GITZ, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

❖ **9. DIVERS**

- Demande de Déclaration Préalable de Monsieur Philippe MATTERN
- Demande de Déclaration Préalable de Monsieur Sébastien CHAMBLANC
- Demandes de Déclaration Préalable de Strasbourg Électricité Réseaux
- Demande de Permis de Démolir de la SCI WURTZ FRÈRES
- Demande de Déclaration Préalable de la SCI WURTZ FRÈRES
- Demande de transfert de Permis d'Aménager des Jardins d'O

Le Maire lève la séance à 21 heures 30.

Two handwritten signatures in black ink, one larger and more stylized than the other, positioned to the right of the text.